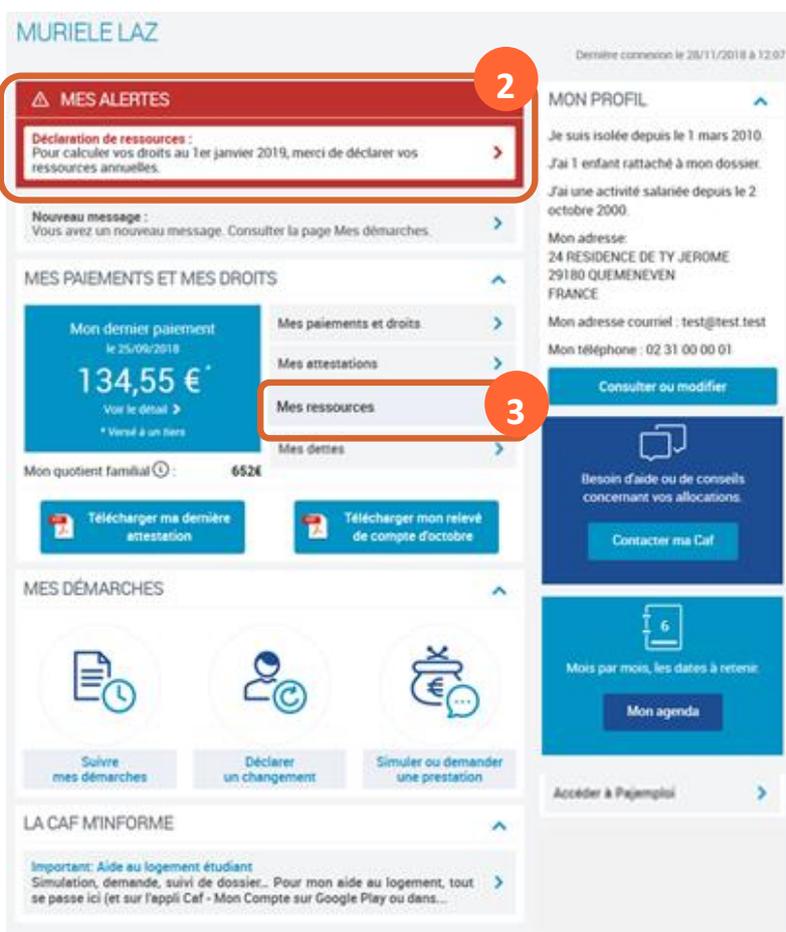


Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) et si je travaille en milieu ordinaire. Cette démarche est réalisable sur caf.fr et sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

## Où déclarer mes ressources trimestrielles ?

① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, cliquez sur l'icône **Mon Compte**.



② Une fois connecté à mon espace, j'ai **une alerte** m'invitant à faire ma déclaration trimestrielle.

③ La déclaration trimestrielle de ressources est aussi accessible depuis le menu ou depuis la rubrique « **Mes paiements et mes droits** », « **Mes ressources** » puis « **Déclarer** ». En cliquant sur « **Consulter** », je peux aussi accéder à toutes mes déclarations trimestrielles.

## Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?

- ① Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois **accepter les conditions d'utilisation** du caf.fr.
- ② Je dois ensuite **vérifier et valider ma situation familiale, professionnelle et mon adresse** en cliquant sur « Continuer ».

## Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?

Août 2017	
Revenus salariés et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption)	<input type="text"/>
Rémunération totale versée par l'Etat	<input type="text"/>
Indemnités de chômage et de préretraite	<input type="text"/>
Retraites, pensions et rentes imposables	<input type="text"/>
Autres indemnités de sécurité sociale (maladie professionnelle, accident du travail)	<input type="text"/>
Allocation veuvage	<input type="text"/>
Revenus fonciers	<input type="text"/>
Rentes issues des contrats épargne handicap	<input type="text"/>
Autres revenus	<input type="text"/>
Pensions alimentaires versées	<input type="text"/>
Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/>
Frais de tutelle	<input type="text"/>
Cotisations volontaires de Sécurité Sociale	<input type="text"/>
Revenus non salariés des auto-entrepreneurs	<input type="text"/>
Pour les travailleurs indépendants (hors auto-entrepreneurs) *, cochez cette case	<input type="checkbox"/>

\* Pour les travailleurs indépendants, ces droits seront calculés sur la base de ressources annuelles connues par la Caf.

Quitter Continuer

- 1 Je déclare mes ressources trimestrielles des mois indiqués et selon la nature des ressources (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, frais de tutelle, revenus fonciers...).
- 2 Je peux cliquer sur **chaque intitulé** de ressources si j'ai besoin d'informations plus précises.
- 3 Je clique sur le bouton « **Continuer** » pour passer au mois suivant.
- 4 En fin de déclaration, j'ai un **récapitulatif des informations** pour validation avant envoi à ma Caf. Je peux modifier les informations saisies si j'ai fait une erreur.
- 5 Une **confirmation de ma déclaration trimestrielle de ressources** est ensuite affichée et téléchargeable.

### Déclaration trimestrielle AAH

La saisie de votre déclaration est terminée.

Pour modifier les informations saisies, cliquer sur les liens.  
 Pour valider votre saisie et transmettre votre déclaration, cliquer sur le bouton "Valider".  
 Pour abandonner votre saisie, cliquer sur le bouton "Quitter".

Monsieur PINSOT FRANCK  
 Né(e) le 01/05/1988

Récapitulatif des revenus déclarés

	Août	Septembre	Octobre
Aucun revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenus salariés et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption)*	902 €	902 €	901 €

## Comment consulter mes ressources trimestrielles ?

1 Mes ressources annuelles et mes ressources trimestrielles sont accessibles depuis la rubrique **Mes ressources** en cliquant sur « **Consulter** ».

2 En cliquant sur le mois concerné, je retrouve les revenus que j'ai déclarés.

MES RESSOURCES

Ressources annuelles Ressources trimestrielles AAH

Novembre 2017  
 Octobre 2017  
 Septembre 2017  
**Août 2017**  
 Juillet 2017  
 Juin 2017

IRIS MULLOIS

- Salaires et indemnités de Sécurité sociale 700 €
- Cotisations volontaires de Sécurité sociale 120 €